



**HAL**  
open science

## FOIX ET ARMAGNAC, DE L'ALLIANCE AU CONFLIT (XIII<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle)

Emmanuel Johans

► **To cite this version:**

Emmanuel Johans. FOIX ET ARMAGNAC, DE L'ALLIANCE AU CONFLIT (XIII<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle). Archives départementales de l'Ariège. 1209-1309. Un siècle intense au pied des Pyrénées, p. 61-81, 2010. hal-01889675

**HAL Id: hal-01889675**

**<https://hal.science/hal-01889675>**

Submitted on 14 Oct 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# FOIX ET ARMAGNAC, DE L'ALLIANCE AU CONFLIT

(XIII<sup>e</sup> - début XIV<sup>e</sup> siècle)

Emmanuel JOHANS Maître de Conférences en Histoire du Moyen Âge à l'Université du Maine

Le conflit entre Foix et Armagnac est le plus marquant et le plus long qu'ait connu le midi de la France à la fin du Moyen Âge. Ces démêlés entre deux grandes familles de rang princier ont duré plus de deux siècles. Les épisodes les plus significatifs ont vu s'affronter Gaston III Fébus (1343-1391) et Jean I<sup>er</sup> d'Armagnac (1319-1373) au XIV<sup>e</sup> siècle.

Ce qui nous intéresse ici n'est pas de retracer les péripéties de cette querelle mais de revenir aux sources du conflit et de tenter de comprendre les mécanismes géopolitiques complexes qui l'ont installé de manière durable entre le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIV<sup>e</sup> siècle.

## I. Période de transition dans le Midi : ordre et désordre seigneurial (1240-1271) :

### 1. Le cadre politique et juridique du Midi au XIII<sup>e</sup> siècle :

Tout d'abord, il faut rappeler un point essentiel qui structure les rapports internes à la haute aristocratie méridionale depuis plusieurs siècles. La Gascogne au sud de la Garonne est rattachée depuis le XI<sup>e</sup> siècle au duché d'Aquitaine. Les comtés d'Armagnac et de Fézensac aux mains d'une dynastie qui porte le nom d'Armagnac sont des comtés gascons. Les Armagnacs sont donc soumis à l'autorité des ducs de Guyenne qui sont aussi rois d'Angleterre depuis l'accès au trône britannique d'Henri II Plantagenêt en 1154. A l'Ouest, nous avons donc une sphère d'influence que nous qualifierons « d'anglaise » par commodité, même si les Plantagenêts sont vassaux du roi de France pour la Guyenne. Le traité de Paris de 1259 oblige d'ailleurs le roi-duc à livrer hommage à ce dernier. Plus à l'Est, la grande puissance régionale est la principauté raimondine de Toulouse, elle-aussi vassale du roi de France. Les deux principautés, toulousaine et aquitaine, se sont affrontées depuis la fin du XI<sup>e</sup> siècle et tout au long du XII<sup>e</sup> siècle. Les comtes de Foix, du moins jusqu'en 1243, sont vassaux des comtes de Toulouse.

La Croisade des Albigeois puis l'annexion du Languedoc oriental au domaine royal en 1229 ont introduit des pratiques nouvelles en matière de relations féodales tendant à rendre plus contraignantes les obligations vassaliques. A partir de 1240, duc de Guyenne et comte de

Toulouse insistent pour que leurs vassaux leur prêtent hommage<sup>1</sup> et ils les convoquent à l'ost<sup>2</sup>. En 1249, à Raimon VII succède son gendre Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX. A la mort de ce dernier en 1271, ses domaines sont unis à la Couronne, entrant ainsi définitivement dans la sphère d'influence « française ».

Néanmoins, les vassaux du roi-duc comme ceux du comte de Toulouse puis du roi de France ont les uns et les autres de manière répétée une attitude ambivalente vis-à-vis de leur propre seigneur. Leur fidélité est intéressée, parfois payée par l'octroi d'une pension, de nouvelles terres ou d'une charge rémunératrice. Inversement, des intérêts froissés ou négligés par le souverain entraînent souvent une rébellion.

C'est dans ce cadre politico-juridique complexe que se tissent les premières relations entre Foix et Armagnac.

## **2. Les successions d'Armagnac et de Bigorre à l'origine d'une première guerre en Gascogne (1245-1255) :**

Le premier partenaire amical puis hostile des comtes de Foix est Géraud VI d'Armagnac. Celui-ci éprouve dans un premier temps les pires difficultés à se faire reconnaître comme comte d'Armagnac. Il est le fils de Roger d'Armagnac, vicomte de Fézensaguet<sup>3</sup>. Cette vicomté est un démembrement du Fézensac dans sa partie orientale autour de Mauvezin, attribué à une branche cadette des Armagnacs. Géraud VI revendique les deux comtés principaux à la mort de son cousin Bernard V en 1245. Cependant, il se heurte au vicomte de Lomagne Arnaud-Odon époux de la sœur de Bernard V, Mascarose, et allié du défunt contre Toulouse<sup>4</sup>. Or, Géraud VI, vassal de Raimon VII pour le Fézensaguet, paraît être soutenu par le comte de Toulouse<sup>5</sup>. Le vicomte de Lomagne lui est fidèle à son seigneur Henri III roi d'Angleterre. Le monarque anglais est représenté par son beau-frère Simon V de

<sup>1</sup> Charles Samaran, *Le Gers dans les rôles gascons*, Auch, 1907, p. 9-11 : hommage à Bordeaux du comte Bernard V d'Armagnac à Henri III le 22 août 1243. Pierre Tucoo-Chala, *Histoire du Béarn*, PUF, coll. Que sais-je ?, 1970, 2<sup>e</sup> éd., p. 12 : hommage du vicomte Gaston VII de Béarn à Henri III en 1240. Cf. Mireille Mousnier, *La Gascogne toulousaine aux XIIe-XIIIe siècles*, Presses universitaires du Mirail, coll. Tempus, 1997, p. 391, et Laurent Macé, *Les comtes de Toulouse et leur entourage (XIIe-XIIIe siècles)*, Toulouse, Privat, 2000, p. 99, pour la mouvance toulousaine.

<sup>2</sup> Henri III rassemble ainsi ses vassaux gascons à Pons en 1242 pour résister à l'offensive française (Paul Courteault, *Histoire de Gascogne et de Béarn*, Paris, Boivin, 1938, p. 82).

<sup>3</sup> dom Devic et dom Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, éd. Privat, 1872-1892, preuves, t. 8, col. 1861, n° 812, 22 mars 1245, confirmation d'une donation à l'abbé Pierre-Raimon de Grandselve.

<sup>4</sup> Le 22 juillet 1245, Arnaud-Odon de Lomagne (v. 1205-1256), fils d'Odon II, se porte caution à hauteur de 13 000 sous de Morlaas pour les dommages causés par le comte d'Armagnac dans le comté de Toulouse (Alexandre Teulet éd., *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, 1866, t. II, n° 3368, p. 577-578 ; *HGL*, preuves, t. 8, col. 1990, n° 303).

<sup>5</sup> *HGL*, preuves, t. 8, col. 1990, n° 305, 21 août 1245. En 1246, Raimon VII intervient, puisqu'il se fait céder par la comtesse d'Astarac et un certain Odon de Lomagne leurs droits sur le Fézensac, ce qui lui permettrait d'inféoder ce comté à Géraud VI, au même titre que le Fézensaguet (*HGL*, t. 6, p. 778).

Monfort, comte de Leicester<sup>6</sup>. La querelle sur la succession d'Armagnac recoupe donc la séparation des seigneurs méridionaux en deux « coalitions », l'une « anglaise », l'autre « béarno-toulousaine ».

En effet, Géraud VI reçoit l'appui de Gaston VII vicomte de Béarn (1229-1290), en révolte contre Montfort dès 1245. Le conflit entre Gaston VII et Simon de Montfort porte essentiellement sur le comté de Bigorre et la vicomté de Marsan, fiefs mouvants de la Guyenne. Pétronille de Comminges, comtesse de Bigorre et vicomtesse de Marsan par sa mère<sup>7</sup>, est tombée sous la coupe de Simon de Montfort, d'autant plus à la mort de son époux Boson de Matha sire de Cognac en 1247. D'un précédent mariage avec Gui de Montfort, frère aîné de Simon V, elle n'a qu'une fille Alix de Montfort (1216-1255) que son oncle entend utiliser pour mettre la main notamment sur la place forte de Lourdes. Mais Pétronille a eu une seconde fille avec Boson de Matha, Mathe de Matha mariée vers 1240-1245 à Gaston VII<sup>8</sup>. Plusieurs fiefs aquitains voisins, Bigorre, Marsan, Armagnac et Fézensac, sont donc au cœur d'un conflit général qui dure plus de dix ans et qui fait s'entrecroiser les alliances, entre d'une part Simon de Montfort, lieutenant du roi-duc en Guyenne, Arnaud-Odon de Lomagne, et Bernard VI de Comminges<sup>9</sup>, et d'autre part Gaston VII de Béarn et Géraud VI d'Armagnac, rebelles soutenus par le comte de Toulouse.

En 1248, le conflit s'envenime. Géraud VI est fait prisonnier par Arnaud-Odon de Lomagne. Raimon VII somme le vicomte de Lomagne de libérer Géraud VI sous peine d'une commise d'Auvillar, fief toulousain d'Arnaud-Odon<sup>10</sup>. L'année suivante, Arnaud-Odon fait appel au roi de France, son suzerain. Il met en avant le fait que Géraud VI a été capturé et est détenu sur des terres dépendant de la Guyenne anglaise pour refuser de répondre à la demande du comte de Toulouse<sup>11</sup>. Le décès de Raimon VII et l'avènement de son gendre Alphonse de Poitiers ne modifie guère la donne, si ce n'est que ce dernier, en tant que frère de roi, ne prête pas hommage à Henri III pour l'Agenais comme ses prédécesseurs<sup>12</sup>.

Qui plus est, Simon de Montfort insiste. Par une habile politique matrimoniale, il réussit à placer à la tête de tous les fiefs contestés un jeune homme sur lequel il exerce son emprise. En effet, en 1249, il fiance Esquivat IV de Chabonais, fils d'Alix de Montfort et petit-fils de la comtesse Pétronille à Mascarose de Lomagne, fille d'Arnaud-Odon et de Mascarose

<sup>6</sup> Époux depuis 1239 d'Aliénor d'Angleterre (1215-1275), sœur d'Henri III, il est le troisième fils né en 1208 de Simon IV de Montfort, le chef de la croisade des Albigeois. Simon V de Montfort obtient le titre de gouverneur de la Guyenne en 1248 (P. Courteault, *op. cit.*, p. 83).

<sup>7</sup> Pétronille est la fille du comte Bernard IV de Comminges (P. Courteault, *op. cit.*, p. 79).

<sup>8</sup> Mathe de Matha doit apporter à son mari le Marsan en dot (Charles Higounet, *Le comté de Comminges de ses origines à son annexion à la Couronne*, Toulouse, Privat, 1949, p. 121, et Jeanne-Marie Fritz, « Marsan et Tursan : deux vicomtés gasconnes », dans Hélène Débax (éd.), *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*, Presses universitaires du Mirail, coll. Tempus, 2008, actes du colloque d'Albi des 6-8 octobre 2006, p. 115-116).

<sup>9</sup> Ch. Higounet, *op. cit.*, p. 123 : le comte de Comminges prête exceptionnellement hommage au roi d'Angleterre et reçoit une rente de celui-ci en 1253-1254.

<sup>10</sup> *HGL*, t. 6, p. 801-802. La commise sera effacée par Alphonse de Poitiers en 1251.

<sup>11</sup> Joseph de Laborde éd., *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, 1875, t. III, n° 3780, p. 71-72, 1<sup>er</sup> juillet 1249.

<sup>12</sup> Le 1<sup>er</sup> décembre 1249, c'est la mère de Géraud VI, Pincelle d'Albret (*domina Puncela, mater Geraldii de Armaniaco, nobilis fidelis nostri*), qui prête serment de fidélité à la place de son fils pour le Fézensaguet auprès d'Alphonse de Poitiers, comme le font Séguine comtesse d'Astarac, Bernard VI comte de Comminges et Jourdain de L'Isle (*Layettes*, t. III, n° 3829, p. 87-88 ; *HGL*, t. 6, p. 811).

d'Armagnac. Cette dernière décédant la même année, Mascarose de Lomagne apporte en dot l'Armagnac et le Fézensac à son promis à qui Pétronille attribue par testament la Bigorre. La même année, Gaston VII est capturé. La mort en 1251 de Pétronille de Comminges paraît entériner le règlement de la question gasconne par le comte de Leicester. A la demande d'Henri III, Simon de Montfort libère contre rançon le vicomte de Béarn. Celui-ci reçoit comme dot de son épouse le Marsan et les droits bigordans sur le Comminges, notamment la vicomté de Nébouzan occupée par les Bigordans depuis 1232<sup>13</sup>. Mais Gaston VII en appelle au roi d'Angleterre contre les abus de Simon V. Henri III désavoue alors son gouverneur en Guyenne. La raison principale de ce renvoi est qu'en Angleterre Simon de Montfort est devenu le chef de l'opposition des barons à la toute puissance monarchique<sup>14</sup>. Le prince Edouard, nommé duc d'Aquitaine par son père en 1249, remplace alors le comte de Leicester sans que celui-ci ne quitte vraiment la scène gasconne<sup>15</sup>.

En 1252, l'alliance castillane permet à Gaston VII de relancer à nouveau la lutte<sup>16</sup>. Mais, deux ans plus tard, Géraud VI abandonne le combat ayant obtenu du roi d'Angleterre Armagnac et Fézensac<sup>17</sup>. D'autre part, Henri III confirme la possession de la Bigorre à Esquivat de Chabanais et Mascarose de Lomagne<sup>18</sup>. Le décès d'Alix de Montfort et le mariage du couple l'année suivante les autorisent à s'installer en maîtres en Bigorre. L'intervention directe du monarque et de son fils le prince Edouard vise à éteindre un conflit qui n'a que trop duré en trouvant un compromis. Henri III entend également restreindre l'influence de Simon de Montfort en Guyenne<sup>19</sup>. En 1255, Gaston VII se soumet à son tour à Henri III<sup>20</sup>. Une trêve est signée entre Arnaud-Odon de Lomagne et Géraud VI. L'accord prévoit une enquête sur leurs droits respectifs menée par le prince Edouard, désormais très actif en Guyenne<sup>21</sup>. En 1256, la mort d'Arnaud-Odon puis de sa fille Mascarose de Lomagne sans enfant mettent un point final aux prétentions lomagnoles sur l'Armagnac et le Fézensac.

<sup>13</sup> Ch. Higounet, *op. cit.*, p. 113-114 et 121-122 : Pétronille de Comminges, comtesse de Bigorre par sa mère, était la fille de Bernard IV de Comminges. Son époux Boson de Matha avait mené campagne pour défendre ses prétentions en Comminges. Dès 1258, le Nébouzan est engagé par Gaston VII au comte Roger IV de Foix contre l'obtention d'un emprunt (Ch. Higounet, *op. cit.*, p. 122 et 125).

<sup>14</sup> Jean Richard, *Saint Louis*, Paris, Fayard, 1983, p. 362-363.

<sup>15</sup> P. Courteault, *op. cit.*, p. 85.

<sup>16</sup> Pierre Tucoo-Chala, *La vicomté de Béarn et le problème de sa souveraineté, des origines à 1620*, Bordeaux, 1961, p. 59-69.

<sup>17</sup> Géraud VI en fait hommage lige à Henri III le 15 novembre 1254 (Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 9-11 ; Charles Bémont et François Michel éd., *Rôles gascons*, Paris, Imprimerie Nationale, 1885, t. I, p. 512, n° 4080). Le roi anglais lui octroie la saisine des châtelainies et connétablies d'Auch, de Lavardens et d'Espas, ainsi qu'une pension (J-P Trabut-Cussac, *L'administration anglaise en Gascogne sous Henri III et Edouard Ier de 1254 à 1307*, Paris, Ecole Nationale des Chartes, 1972, p. 10 et 341 ; *Rôles gascons*, t. I, p. 511, n° 4077).

<sup>18</sup> J-P Trabut-Cussac, *op. cit.*, p. 5.

<sup>19</sup> Le roi anglais proclame la paix en Gascogne le 18 août 1254 (P. Courteault, *op. cit.*, p. 86).

<sup>20</sup> Gaston VII perd l'appui d'Alphonse X après le traité anglo-castillan de Tolède de 1254 qui prévoit le mariage du prince Edouard né en 1239 avec Aliénor de Castille (1244-1290) : P. Tucoo-Chala, *op. cit.*, p. 59-69.

<sup>21</sup> Le vicomte de Lomagne, trop proche de Simon de Montfort, n'est plus soutenu par son souverain, et ce dès 1254. Henri III le condamne à payer une amende pour des dommages causés à l'archevêque d'Auch (*Rôles gascons*, t. I, p. 349, n° 2624, 30 avril 1254). Il fait par deux fois défaut à des convocations du roi d'Angleterre et réclame des arbitres pour la question d'Armagnac (J-P Trabut-Cussac, *op. cit.*, p. 10 et 15).

### 3. Le règlement des successions armagnacaise et bigordane et le retour à la paix (1256-1260) :

Toutefois, les combats reprennent encore. Esquivat de Chabanais engage le comté de Bigorre à Simon de Montfort. Celui-ci n'a pas abandonné l'objectif de se constituer une « sous-principauté » en Gascogne, l'héritage bigordan portant des prétentions sur le Marsan et le Comminges. Gaston VII réagit en rappelant ses propres prétentions sur le Cabanès et en assiégeant Tarbes.

Néanmoins, l'année 1256 voit aussi la conclusion d'une paix définitive, qualifiée de « pacte d'amour et d'amitié », et ce par le biais d'une sentence arbitrale rendue par Roger IV comte de Foix et vicomte de Castelbon le 16 septembre à Orthez<sup>22</sup>. L'arbitrage fuxéen pourrait de prime abord paraître défavorable à Gaston VII puisque la Bigorre revient à Esquivat. Lui sont également attribués, ainsi qu'à son frère Jourdain, les fiefs paternels de Chabanais et de Confolens en Limousin. Mais, comme nous l'avons vu, ce n'est que la confirmation d'une situation déjà acquise. Roger IV et Gaston VII sont en fait liés par des promesses de fiançailles faites pour leurs enfants Roger-Bernard et Marguerite en 1252, au plus fort de la guerre en Gascogne<sup>23</sup>.

Les tentatives hégémoniques de Simon de Montfort sur les Pyrénées centrales inquiètent vraisemblablement le comte de Foix, vassal direct du roi de France et donc plutôt hostile à la prépondérance « anglaise ». D'ailleurs, la sentence entérine la possession du Marsan par Gaston VII, son épouse Mathe de Matha et leurs filles, mais aussi d'une partie de la Bigorre, à savoir la Rivière-Basse autour de Maubourguet, Castelnaud-Rivière-Basse et Plaisance, déjà occupée par le vicomte de Béarn. Roger IV sera récompensé de ses bons services. Le Nébouzan lui sera engagé par Gaston VII en 1258<sup>24</sup>. Par ailleurs, le comte de Foix donne sa fille Agnès à Esquivat de Chabanais, veuf de Mascarose. C'est une manière pour les barons pyrénéens d'accepter cette nouvelle lignée et de l'inclure dans le système matrimonial régional. Toutefois, en 1258, Esquivat confirme l'engagement de la Bigorre à Simon de Montfort à qui il remet Lourdes, le comte de Leicester conservant la ville jusqu'à la disgrâce royale et sa mort en 1265<sup>25</sup>.

Dans l'acte, Géraud VI apparaît comme témoin, donc invité par la puissance arbitrale qu'est Roger IV. Il était durant le conflit l'allié de Gaston VII. De plus il est au premier chef concerné par le renoncement d'Esquivat à la succession armagnacaise. Ce renoncement est d'ailleurs conforté par le remariage de ce dernier avec une princesse fuxéenne. Armagnac et Foix manifestent ici pour la première fois des intérêts communs. Ce rapprochement est peut-être facilité par un lien de famille. Une source érudite, néanmoins impossible à vérifier,

<sup>22</sup> *Layettes*, t. III, n° 4284 et 4286, p. 317-319 (est également témoin Alphonse, infant d'Aragon, futur époux de Constance de Béarn en 1260 mais décédé la même année) et J-P Trabut-Cussac, *op. cit.*, p. 11.

<sup>23</sup> Benoît Cursente, « Les Centulle de Béarn », dans H. Débax (éd.), *op. cit.*, p. 135.

<sup>24</sup> Ch. Higounet, *op. cit.*, p. 122 et H. Castillon d'Aspet, *Histoire du comté de Foix depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, Toulouse, 1852, t. I, p. 328.

<sup>25</sup> J. Richard, *op. cit.*, p. 367.

avance que l'aïeul de Géraud VI, Bernard d'Armagnac, aurait été marié à une Géraude de Foix, peut-être fille de Roger-Bernard Ier<sup>26</sup>.

La paix de 1256 conforte l'acquisition de l'Armagnac et du Fézensac par Géraud VI, fiefs pour lesquels il prête hommage au roi d'Angleterre<sup>27</sup>. La normalisation des relations entre Henri III et Saint Louis par le traité de Paris de 1258 favorise également son installation définitive<sup>28</sup>. Il se rapproche encore de Gaston VII dont il épouse en 1260 la troisième fille Mathe. Celle-ci lui apporte en promesse de dot les vicomtés de Gabardan et de Brulhois<sup>29</sup>.

#### **4. L'alliance Béarn-Foix-Armagnac-Guyenne contre Alphonse de Poitiers (1261-1271) :**

Les bons rapports de Géraud VI avec le souverain anglais et le vicomte de Béarn qui est le vassal de celui-ci, l'éloignent de l'alliance toulousaine. Entre 1262 et 1264, Géraud VI adopte une attitude rebelle vis-à-vis d'Alphonse de Poitiers, dont il est pourtant le vassal pour le Fézensaguet<sup>30</sup>. En 1263, il intervient conjointement à Gaston VII et Roger IV contre le comte de Comminges Bernard VI, fidèle du comte de Toulouse. Face à une véritable entreprise de conquête du Comminges par les Fuxéens, Alphonse de Poitiers est contraint d'intervenir pour sauver son vassal et obtient un compromis en 1267<sup>31</sup>. Le comportement de Géraud VI confirme son rapprochement avec Roger IV qui s'oppose lui-aussi à l'expansionnisme alphonsin<sup>32</sup>. En 1264, Géraud VI est témoin et caution du mariage de

<sup>26</sup> Jean de Jaurgain, *La Vasconie : étude historique et critique sur les origines du royaume de Navarre, du duché de Gascogne, des comtés de Comminges, d'Aragon, de Foix, de Bigorre, d'Alava & de Biscaye, de la vicomté de Béarn & des grands fiefs du duché de Gascogne*, Pau, Garet, 1898-1902, p. 391. Ce couple est signalé dans un acte de novembre 1229 concernant les possessions orientales des Armagnacs (*HGL*, preuves, t. 8, col. 1857, n° 788).

<sup>27</sup> En 1260, le prince Edouard, en tant que duc de Guyenne, lui en fait confirmation et l'adoube chevalier (J-P Trabut-Cussac, *op. cit.*, p. 10).

<sup>28</sup> Le traité de Paris du 28 mai 1258 est confirmé par le traité de Londres du 13 octobre 1259 (*Layettes*, t. III, n° 4416, p. 411-413 et n° 4554, p. 487-489), accompagné d'un hommage à Abbeville. Il est dit qu'en ce qui concerne les hommages de Bigorre, Armagnac et Fézensac, « soit ce que droit en sera », à savoir mouvance de la Guyenne. Mais, la formule demeure imprécise probablement à dessein. Les juristes rédacteurs des traités qui permettent la réconciliation franco-anglaise, ne précisent explicitement la frontière que là où des concessions sont faites par Louis IX (Limousin, Quercy, Périgord). Pour le reste, on s'en remet prudemment aux droits antérieurs, ce qui laisse d'ailleurs des contentieux pendants (Saintonge, Agenais, Lomagne).

<sup>29</sup> P. Tucoc-Chala, *op. cit.*, p. 59-69.

<sup>30</sup> Pierre-François Fournier et Pascal Guébin (éd.), *Enquêtes administratives d'Alphonse de Poitiers. Arrêts de son Parlement tenu à Toulouse et textes annexes (1249-1271)*, Paris, Imprimerie Nationale, 1959, n° 39 et 40, p. 134-136 (4 et 10 janvier 1263). Géraud VI est systématiquement appelé *dilectus et fidelis noster dominus Gerardus de Armegniaco, miles, comes Armegniaci et Fesenciaci et vicecomes Fezensaguelli*. Le 16 septembre 1264, il s'engage à verser une amende de 1 500 livres tournois au sénéchal de Toulouse Pierre de Landreville (*Enquêtes*, n° 56, p. 179-180, Elie Berger (éd.), *Layettes*, t. IV, 1902, n° 4965, p. 109-110 et *HGL*, t. 6, p. 876-877).

<sup>31</sup> Auguste Molinier (éd.), *Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers*, Paris, Imprimerie Nationale, t. II, 1900, n° 1980, 1981 et 1982, p. 520-522 (25 mars 1263). Ch. Higounet, *op. cit.*, p. 123-125.

<sup>32</sup> H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 330-331 : attaque en 1261 de Mazères par les officiers du comte de Toulouse.

Philippe, fille de Roger IV avec Arnaud de Comminges, vicomte de Couserans<sup>33</sup>. A cet instant, Armagnac et Foix semblent partager une attention commune et en bonne entente pour la haute vallée de la Garonne. En avril 1265, cette alliance Béarn-Foix-Armagnac est affichée dans l'acte d'hommage livré directement au roi à Paris pour le comté de Foix par Roger-Bernard III en présence de sa mère Brunissende de Cardone, administratrice de ses biens<sup>34</sup>. Géraud VI, son frère Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch depuis 1262, et Gaston VII sont témoins, les deux derniers étant même exécuteurs testamentaires de son père Roger IV. De plus Amanieu d'Armagnac est tuteur du comte de Foix mineur<sup>35</sup>. En 1265-1266, Foix et Armagnac appuient le vicomte de Béarn dans sa conquête de la Bigorre. La triple alliance se présente cette fois en protectrice d'Esquivat de Chabanais face aux prétentions de Thibaud II (V) de Champagne, roi de Navarre, à qui la veuve de Simon de Montfort avait cédé ses droits et remis la forteresse de Lourdes. Thibaud II suscite lui-même une contre-alliance avec les comtes de Comminges et d'Astarac et le vicomte de Couserans mais son projet tourne court<sup>36</sup>.

De 1267 à 1270, le conflit est permanent entre le comte de Toulouse et le comte d'Armagnac soutenu par Gaston VII et Henri III<sup>37</sup>. Géraud VI attaque la bastide de Gimont fondée en 1266 par Alphonse de Poitiers et l'abbé de Planselve, limitrophe de sa vicomté de Fézensaguet<sup>38</sup>. Il s'en prend aussi à la ville de Condom proche de ses terres, au sud de l'Agenais qui est rattaché au comté toulousain<sup>39</sup>. En retour, Alphonse de Poitiers le menace d'une commise de ses fiefs dans la sénéchaussée de Toulouse, c'est-à-dire le Fézensaguet<sup>40</sup>. Le mariage en 1267 de Marguerite de Béarn avec Roger-Bernard III<sup>41</sup> puis celui en 1270 de sa sœur aînée Constance de Béarn avec Henri d'Allemagne, neveu d'Henri III, semble encore plus sceller cette alliance Guyenne-Béarn-Armagnac-Foix<sup>42</sup>.

<sup>33</sup> HGL, t. 6, p. 887.

<sup>34</sup> Pierre de Marca, *Histoire de Béarn*, Pau, éd. 1894-1912, p. 589.

<sup>35</sup> H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 332 et 334.

<sup>36</sup> J-P Trabut-Cussac, *op. cit.*, p. 35. Bernard VI de Comminges rend hommage et obtient une rente du roi français de Navarre (Ch. Higounet, *op. cit.*, p. 124-125). Mais, le litige s'apaise assez rapidement, un mariage étant envisagé entre le frère de Thibaud II, Henri de Champagne, et Constance de Béarn (Béatrice Leroy, *Le royaume de Navarre, les hommes et le pouvoir (XIIIe-XVe siècles)*, Biarritz, J&D Editions, 1995, p. 20).

<sup>37</sup> Géraud VI reçoit une pension du roi d'Angleterre le 26 février 1267 (*Rôles gascons*, t. II, p. 397-398, n° 1296).

<sup>38</sup> *Correspondance*, t. I, n° 242, p. 151-152 (19 mai 1267), 958, p. 616 (18 février 1269), t. II, n° 1275, p. 41-42 (7 juillet 1269).

<sup>39</sup> *Correspondance*, t. I, n° 470, p. 286-287 (4 octobre 1267), 367, p. 228-229 (29 novembre 1267), 408, p. 252-253 (25 mars 1268), t. II, 1423, p. 141-142, 1525, 1526, p. 211-213 (24 mars 1269), 1221, p. 8-9 (17 avril 1269), 1500, p. 194-195 (25 juin 1269), 1283, p. 48 (10 juillet 1269), 1521, p. 209-210 (13 juillet 1269), 1528, p. 213-214 (15 juillet 1269), 1531, p. 216 (19 juillet 1269), 1548, p. 228 (30 septembre 1269) et 1389, p. 117-118 (3 janvier 1270). Au printemps 1269, une expédition de représailles est organisée par les habitants de l'Agenais (*homines nostri*) contre l'Armagnac (voir P. de Marca, *op. cit.*, p. 386-388).

<sup>40</sup> *Correspondance*, t. II, n° 1873, p. 436-437 : *capcio feudi*. Pincelle d'Albret est encore vivante à cette date : *domina Pincella mater sua*. Voir aussi *Enquêtes*, n° 128 (1270), au sujet de l'assassinat de Bernard de Marestang par les gens d'Armagnac.

<sup>41</sup> En 1270, Marguerite de Béarn reçoit le Nébouzan par testament de sa mère Mathe (Ch. Higounet, *op. cit.*, p. 125).

<sup>42</sup> Constance de Béarn reçoit en dot le Marsan mais viagèrement. Géraud VI et Amanieu d'Armagnac sont témoins à son mariage (P. Tucoo-Chala, *op. cit.*, p. 59-69).

## II. Mise en place du système capétien : suprématie royale et concentration féodale en principautés (1271-1329) :

Toutefois, en 1271, la donne change sensiblement. Les décès de Jeanne de Toulouse et d'Alphonse de Poitiers sans postérité entraînent l'annexion de leurs domaines à la Couronne<sup>43</sup>. C'est dans ce contexte que survient l'affaire de Sompuy.

### 1. L'affaire de Sompuy et l'affirmation de l'autorité royale dans le Midi (1271-1283) :

En 1271, le seigneur de la châtelainie de Sompuy ou Sempuy dans le comté de Gaure, Géraud IV baron de Cazaubon, allié des habitants de Condom, est mis en demeure par le comte d'Armagnac de lui faire hommage pour Sompuy. Géraud de Cazaubon s'en remet alors à la protection et sauvegarde du roi de France et de son nouveau lieutenant en Languedoc, Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse et d'Albi<sup>44</sup>. Des marques et des panonceaux royaux sont placés sur le château de Sompuy. Géraud VI et Roger-Bernard III n'en ont cure puisqu'ils n'hésitent pas à faire le siège du dit château. Lors d'une sortie des défenseurs, Arnaud-Bernard, frère de Géraud VI, est tué. Le château est alors pris d'assaut, détruit, la garnison massacrée. Les troupes de secours d'Eustache de Beaumarchais arrivent trop tard<sup>45</sup>.

Mais cette atteinte caractérisée à la puissance royale et à ses signes ne peut rester impunie. Alors que le Languedoc occidental vient à peine d'être annexé au domaine, la monarchie a le devoir de réagir si elle veut s'imposer. De leur côté les seigneurs méridionaux concernés n'ont vraisemblablement pas mesuré toute la portée de leurs actes. En mai 1272, Philippe III prend prétexte de cette affaire pour venir lui-même à Toulouse mater les barons du Midi. Peut-être lâché par Henri III et Gaston VII peu enclins à une guerre directe avec le roi de France, Géraud VI préfère se soumettre immédiatement en s'acquittant de 15 000 livres tournois d'amende. Géraud de Cazaubon est dédommagé par la remise d'une terre où est fondée l'année suivante en paréage avec le roi la bastide de Fleurance, nouveau chef-lieu du comté de Gaure<sup>46</sup>. Géraud VI maintient toutefois une politique de résistance face à la progression royale aux frontières de ses domaines. Il établit lui-même des bastides en Fézensaguet à Montfort en 1275 et à Mauvezin même en 1276. Une dernière révolte en 1279

---

<sup>43</sup> Même si des contestations se font jour comme celle de Philippe de Lomagne, fille d'Arnaud-Odon, que son mari Hélié de Talleyrand comte de Périgord défend comme légataire de l'Agenais selon le testament laissé par Jeanne de Toulouse.

<sup>44</sup> P. de Marca, *op. cit.*, p. 591-592 : Géraud de Cazaubon se constitue prisonnier auprès du sénéchal de Toulouse, met sa baronnie sous la main du roi, acceptant à l'avance une éventuelle commise. Le village s'appelle aujourd'hui Saint-Puy, à l'est de Valence-sur-Baïse.

<sup>45</sup> H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 335-336.

<sup>46</sup> Les Cazaubon seront plus tard victimes de la vengeance armagnacaise, puisqu'un document du 25 avril 1289 signale des *dampna per gentes comitis Armaniensis de castro de Casali Bono* (*Rôles gascons*, t. II, p. 437, n° 1414).

lui aurait valu deux ans de prison à Péronne en Picardie<sup>47</sup>. Son frère Amanieu, archevêque d'Auch, semble le soutenir en jouant un rôle d'arbitre en Gascogne<sup>48</sup>.

En revanche, Roger-Bernard III cité à comparaître, ne se présente pas à la justice du roi. Peut-être est-ce pour lui une façon de récuser la saisine en 1271 par le monarque des domaines raimondins dont dépendait le lieu du méfait incriminé. Son attitude provoque la saisie de son comté par Eustache de Beaumarchais, le siège et la prise de Foix le 5 juin auxquels assiste Philippe III<sup>49</sup>.

Dès lors, on a le sentiment d'un rapprochement entre les rois français et anglais au détriment de leurs grands feudataires méridionaux. En 1273, le nouveau souverain britannique Edouard Ier rend hommage à Philippe III pour la Guyenne. La même année, Gaston VII entre derechef en révolte mais est rapidement capturé<sup>50</sup>. Pour sa part, Roger-Bernard III qui est libéré à la fin de 1273, rentre dans le rang. Sa participation en 1275-1276 aux côtés notamment de Géraud VI, Esquivat de Chabanais et Vézian III, vicomte de Lomagne, à l'expédition de Navarre sous le commandement d'Eustache de Beaumarchais<sup>51</sup>, signe son ralliement à l'ordre royal. D'ailleurs, il fait l'année suivante hommage lige au roi qui lui restitue tous ses domaines<sup>52</sup>. L'alliance avec l'Armagnac est cependant maintenue. En 1282, Roger-Bernard III prisonnier du roi d'Aragon de 1280 à 1284 donne encore procuration à sa femme mais aussi au comte d'Armagnac pour gérer ses domaines et éventuellement en engager ou aliéner les revenus<sup>53</sup> !

En 1279, Gaston VII est le dernier à se soumettre définitivement à son propre seigneur Edouard Ier qui lui accorde son pardon. En cette même année, le traité d'Amiens rend l'Agenais au roi d'Angleterre<sup>54</sup>. Les litiges frontaliers entre Guyenne anglaise et Languedoc français paraissent ainsi réglés, l'autorité des souverains étant à cette date à son firmament chacun dans ses domaines. En 1282, Gaston VII accompagne Edouard Ier dans une campagne au Pays-de-Galles. Son comportement jusqu'à sa mort en 1290 est celui d'un vassal fidèle qui est récompensé par de nombreux subsides<sup>55</sup>. Preuve de la bonne entente entre le vicomte de Béarn et le roi-duc, en 1283, au décès d'Esquivat de Chabanais, sa succession est mise en suspens, la Bigorre étant directement réunie aux domaines ducaux. La sœur d'Esquivat, Laure de Chabanais, avait pourtant été désignée comme héritière. Mais, épouse du vicomte Raimon

<sup>47</sup> P. Courteault, *op. cit.*, p. 88-89. Mais J-P Trabut-Cussac conteste cette datation (*op. cit.*, p. 71).

<sup>48</sup> L'affaire de la régale de l'évêché de Dax indûment perçue par le sénéchal anglais de Gascogne depuis 1272 fait l'objet d'une plainte adressée au roi-duc lors d'un concile provincial en 1275. Amanieu agit de même en 1279 au sujet d'un litige datant de 1274 entre l'évêque de Bazas et le même sénéchal (J-P Trabut-Cussac, *op. cit.*, p. 54).

<sup>49</sup> Claudine Pailhès (dir.), *Histoire de Foix et de la Haute Ariège*, Toulouse, Privat, 1996, p. 45-70.

<sup>50</sup> Dès 1274, Gaston VII est contraint à confirmer son hommage lige à Edouard Ier (P. Tucoo-Chala, *op. cit.*, p. 59-69).

<sup>51</sup> Clément Compayré, *Notice sur Eustache de Beaumarchais sénéchal de Toulouse et d'Albigeois de 1272 à 1294*, Toulouse, 1876 et Béatrice Leroy, *op. cit.*, p. 21-22.

<sup>52</sup> P. de Marca, *op. cit.*, p. 392.

<sup>53</sup> H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 350.

<sup>54</sup> Les comtes d'Armagnac et de Bigorre, ainsi que le chevalier Odon de Lomagne sont témoins de la restitution de l'Agenais. Un bailli anglais est installé à Lectoure (J-P Trabut-Cussac, *op. cit.*, p. 63 et 358).

<sup>55</sup> Le vicomte de Béarn accueille Edouard Ier à plusieurs reprises en 1287, 1288 et 1289. Celui-ci signe un traité avec Alphonse III d'Aragon à Oloron (P. Tucoo-Chala, *op. cit.*, p. 59-69).

V de Turenne, chambellan de Philippe III, elle pouvait être soupçonnée de faiblesse pour le camp français. Gaston VII rappelle alors ses prétentions au nom de son épouse décédée et de leur fille aînée Constance<sup>56</sup>.

## 2. La montée des tensions autour de l'héritage béarnais (1283-1290) :

De son côté, l'Armagnac a une attitude plus ambiguë. Les arrangements concernant la succession de Béarn l'incommodent de plus en plus. Son irritation croissante et celle de son épouse Mathe de Béarn est suscitée par les dispositions fixées par Gaston VII dès 1283 et confirmées en 1286, avec l'assentiment d'Edouard Ier<sup>57</sup>. Outre la dévolution du Béarn, Marguerite femme de Roger-Bernard III se voit promettre la transmission à la mort de Constance du Marsan et des prétentions sur la Bigorre, dont la Rivière-Basse, ce qui correspond à l'héritage de Mathe de Matha. Mathe doit se contenter du Gabardan et du Brulhois<sup>58</sup>.

On peut s'interroger sur les raisons qui poussent Gaston VII à faire ce choix. Foix et Béarn ont en commun des liens de même nature avec le royaume d'Aragon, ce qui fait défaut à l'Armagnac<sup>59</sup>. Outre cette identité transpyrénéenne, la constitution d'un axe Foix-Béarn répond à l'objectif poursuivi de manière constante par les vicomtes de Béarn depuis la fin du XIIe siècle, à savoir mettre la main sur la Bigorre et le Comminges<sup>60</sup>. Le choix de l'Armagnac qui est limitrophe du Béarn aurait amené à la formation d'une principauté cohérente en Gascogne centrale. Mais cette principauté aurait été presque entièrement dans la mouvance anglaise. De ce fait, son détenteur aurait été condamné à demeurer dans une relation essentiellement bilatérale avec le roi-duc. De plus, à la frontière orientale de la Guyenne, cet ensemble gascon aurait été le théâtre privilégié d'un conflit franco-anglais déjà bien entamé, avec le risque de subir de plein fouet ses conséquences destructrices. Le choix de Foix qui est feudataire du roi de France, s'oppose à celui de l'Armagnac qui à cette date est principalement vassal du roi d'Angleterre. L'option Foix permet d'emblée à l'assemblage Béarn-Foix de jouer sur la double vassalité, entre les deux sphères d'influence française et anglaise. Enfin, la dynastie fuxéenne est solidement installée et reconnue depuis au moins un

<sup>56</sup> J-P Trabut-Cussac, *op. cit.*, p. 76.

<sup>57</sup> La Cour Majour de Morlaas les approuve en 1286 (P. Tucoo-Chala, *op. cit.*, p. 59-69 et P. de Marca, *op. cit.*, p. 424-443 et 453-457).

<sup>58</sup> Ce règlement successoral est effectivement contestable. Autant pour sa propre part comprenant Béarn, Gabardan et Brulhois, Gaston VII a-t-il toute légitimité à répartir l'héritage, autant celle-ci est moins assurée concernant la part de sa femme décédée entre 1271 et 1273, c'est-à-dire pour Marsan et Bigorre (P. Courteault, *op. cit.*, p. 130 et H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 358-359).

<sup>59</sup> Froissart donne comme unique explication à ce choix la contribution de Roger-Bernard III à une expédition en Espagne, à laquelle Géraud VI a refusé de s'associer, malgré les demandes de Gaston VII. Il pourrait s'agir de l'intervention de 1278 qui permet au comte de Foix d'obtenir l'assurance de la part de Pierre III d'Aragon d'hériter des biens béarnais en Catalogne et à Majorque. Mais, outre ses exagérations, Froissart n'est pas totalement convaincant, quand on sait qu'il reproduit l'argumentaire fuxéen développé à la cour de Gaston Phébus (H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 344-347 et 471).

<sup>60</sup> En 1196, Pétronille de Comminges, comtesse de Bigorre, sous tutelle aragonaise, avait été mariée au vicomte Gaston VI de Béarn mort en 1214, grand-oncle de Gaston VII (P. Courteault, *op. cit.*, p. 79).

siècle<sup>61</sup>. On peut difficilement parler de continuité et de stabilité dynastiques pour l'Armagnac : Géraud VI s'est péniblement imposé et est plus un obligé qu'un égal de Gaston VII.

L'hostilité nouvelle des Armagnacs vis-à-vis des Foix est visible dans le choix par Géraud VI dans ces années-là de l'union de ses filles avec des ennemis de Roger-Bernard III. Mascarose est mariée à Arnaud-Guillaume de Fumel, seigneur des Quatre-Vallées, Mathe à Bernard Trenqueléon de Lomagne, sire de Firmacon, Puelle au futur comte Bernard VIII de Comminges à qui elle apporte en dot Monléon-de-Magnoac<sup>62</sup>.

En 1283, Géraud VI semble encore agir comme un allié de la coalition renouvelée Béarn-Foix-Guyenne. Il provoque des échauffourées entre habitants de la cité d'Auch et ceux de la bastide proche de Pavie créée par le comte Bernard d'Astarac, vassal du roi de France. La moitié de la ville d'Auch appartenant au comte d'Armagnac est confisquée par Eustache de Beaumarchais. Géraud VI est mis en détention à Toulouse puis à Paris. Cependant, il est à se demander si le comte n'a pas dans cette affaire des objectifs inavoués. En effet, alors qu'il appelle à l'aide son seigneur Edouard Ier, ce dernier reste très prudent. Ces incidents pourraient en fait relever d'un coup monté visant à déclencher un conflit entre « Français » et « Anglais ». Ainsi, l'épisode pourrait paradoxalement indiquer que Géraud VI cherche plutôt à s'éloigner de la sphère d'influence « anglaise »<sup>63</sup>. En 1284, le comte d'Armagnac participe à la croisade d'Aragon aux côtés de Philippe III<sup>64</sup>.

Néanmoins, le maintien de bonnes relations entre les rois anglais et français évite pour l'heure un vrai dérapage. En 1285, Edouard Ier vient rendre hommage à Paris au nouveau roi de France Philippe IV le Bel. L'année suivante, au traité de Paris, le roi-duc obtient la restitution de la Saintonge au sud de la Charente, la confirmation du comté de Ponthieu venant d'Aliénor de Castille et l'assignation de 3 000 livres tournois sur la châtellenie de Sompuy et la baillie de Fleurance en échange du Quercy qui reste aux Français : c'est la revanche de 1272 ! Aussi, en cette année 1286, le nouveau comte d'Armagnac Bernard VI, fils de Géraud VI, prête-t-il hommage à Edouard Ier<sup>65</sup>. Ce dernier installe une baillie en Fézensac et Armagnac en 1287<sup>66</sup>. En 1289, le souverain anglais octroie une rente au comte d'Armagnac, peut-être pour s'assurer d'une fidélité déjà chancelante<sup>67</sup>. Peut-être Bernard VI

<sup>61</sup> La puissance financière de Foix est peut-être un autre argument, déjà évoqué au sujet du Nébouzan, pour un Gaston VII grevé de dettes après les multiples guerres qu'il a menées (H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 471-472).

<sup>62</sup> Ch. Higounet, *op. cit.*, p. 138-139 et 144. Bernard VIII de Comminges est le petit-fils de Bernard VI et le fils de Bernard VII auquel il succède en 1312.

<sup>63</sup> J-P Trabut-Cussac, *op. cit.*, p. 71.

<sup>64</sup> *HGL*, t. 9, p. 107.

<sup>65</sup> J-P Trabut-Cussac, *op. cit.*, p. 82 : Géraud VI a fait son testament l'année précédente. Bernard VI institue des fors et coutumes sur le modèle béarnais en Fézensac en 1286 (Paul Courteault, *La Gascogne - Le Béarn. Précis historique*, Toulouse, Privat, 1944, p. 23).

<sup>66</sup> J-P Trabut-Cussac, *op. cit.*, p. 351. En 1282, des appels provenant de l'Armagnac, du Fézensac et du Fézensaguet ont été déposés auprès du sénéchal royal de Toulouse, ce qui dénote une certaine défiance vis-à-vis du pouvoir ducal. Cependant, le roi d'Angleterre est intervenu pour que la juridiction « française » se déclare incompétente (J-P Trabut-Cussac, *op. cit.*, p. 267).

<sup>67</sup> J-P Trabut-Cussac, *op. cit.*, p. 94 et Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 9-11. En avril 1289, Bernard VI obtient aussi un mémorandum de l'administration anglaise qui rappelle la légitimité de sa famille à tenir les comtés d'Armagnac et de Fézensac (*Rôles gascons*, t. II, p. 397-398, n° 1296).

espère-t-il encore un arbitrage d'Edouard Ier plus favorable en ce qui concerne les successions de Marsan et de Bigorre ?

### **3. La liquidation de la succession de Béarn au profit de Foix et l'extension de l'influence française en Gascogne (1290-1302) :**

En 1290, la garantie apportée par Edouard Ier au testament de Gaston VII ôte probablement toute illusion au comte d'Armagnac. Bernard VI recherche dès lors le soutien de Philippe le Bel et emploie tous les moyens pour tenter de barrer la route à son adversaire. Il accuse Roger-Bernard III de falsification du testament de Gaston VII devant le roi de France. Celui-ci confisque le Nébouzan<sup>68</sup>. L'oncle de Bernard VI, Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch, fait assembler un concile provincial à Nogaro, qui menace d'excommunication le comte et la comtesse de Foix sous prétexte d'avoir spolié l'évêque de Lescar<sup>69</sup>. Enfin, les Armagnacs entament les hostilités en Marsan, avec le soutien de Bernard VI de Comminges<sup>70</sup>. Toutefois, en 1291, Roger-Bernard III effectue une habile volte-face. Il passe un accord avec le roi à Paris, contre la remise des forteresses de Lordat et Montréal-de-Sos, et rompt avec Edouard Ier. Malgré la promesse faite à sa belle-sœur Constance de Béarn en 1286, le comte de Foix ne prête pas hommage au souverain anglais pour le Béarn<sup>71</sup>. Roger-Bernard III jouit désormais de l'appui de Philippe IV. Cette alliance fuxéo-française permet au roi de France de mettre aisément sous séquestre la Bigorre en 1292 au nom des droits de Jeanne de Navarre qu'il a épousée en 1284<sup>72</sup>, les autres prétendants à ce comté, Foix-Béarn, Armagnac et Comminges, ne souhaitant plus pour le premier ou n'étant pas en mesure pour les deux autres de s'y opposer<sup>73</sup>.

Néanmoins, le litige Foix-Armagnac demeure et s'enracine. Au cours des années qui suivent, Roger-Bernard III marie ses filles à de hauts seigneurs afin de tisser un réseau d'alliances contre les Armagnacs<sup>74</sup>. En 1295, Bernard VI obtient un arrêt du Parlement de Paris autorisant un duel judiciaire avec Roger-Bernard III dans l'enceinte de Gisors en Normandie<sup>75</sup>. Cependant, entretemps, la guerre franco-anglaise, préparée par le rapprochement entre Philippe le Bel et le comte de Foix vicomte de Béarn, a éclaté en 1294. Le roi de France déclare la mainmise ou saisine de la Guyenne. Les princes gascons ont choisi

<sup>68</sup> H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 360.

<sup>69</sup> H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 359.

<sup>70</sup> Ch. Higounet, *op. cit.*, p. 138. Bernard VI de Comminges meurt en 1295.

<sup>71</sup> P. Tucoo-Chala, *op. cit.*, p. 69-77.

<sup>72</sup> B. Leroy, *op. cit.*, p. 22-24 : Jeanne de Navarre décède en 1305 transmettant ses droits par un testament de 1304 à leur fils aîné, le futur roi de France et de Navarre, Louis X le Hutin (1314-1316). Son frère Charles IV unit la Bigorre à la Couronne en 1322.

<sup>73</sup> Christian Desplat et Pierre Tucoo-Chala, *Histoire générale du Béarn souverain*, t. I, Orthez, 2007, p. 72-74.

<sup>74</sup> P. de Marca, *op. cit.*, p. 606-607 et H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 369 : Marguerite, morte en 1304, épouse en 1291 Bernard Jourdain IV de L'Isle, Mathe vers 1294 le comte Bernard IV d'Astarac, Constance en 1296 Jean Ier de Lévis, seigneur de Mirepoix, et Brunissende en 1298 Hélié VII de Talleyrand, comte de Périgord et vicomte de Lomagne et Auvillar, mort en 1311.

<sup>75</sup> P. de Marca, *op. cit.*, p. 608-610.

le camp français, les convocations à l'ost de Roger-Bernard III et Bernard VI par Edouard Ier restant lettres mortes<sup>76</sup>. Or, Philippe IV impose une suspension des hostilités entre Foix-Béarn et Armagnac allié au Comminges le temps du conflit avec l'Angleterre<sup>77</sup>. En 1296, il annule l'arrêt du Parlement de Paris de 1295, ce qui sursoit au duel de Gisors<sup>78</sup>. De toute façon, dès 1295, le comte de Foix a reçu de la part du roi de hautes responsabilités dans la conduite de la guerre. Après les sièges réussis de Saint-Sever et de Dax par l'armée royale, Roger-Bernard III a été nommé lieutenant-général du roi en Gascogne et gouverneur des diocèses d'Auch, d'Aire, de Dax et de Bayonne, hormis les possessions d'Armagnac mises sous l'autorité spécifique du sénéchal royal d'Agen<sup>79</sup>. En 1296-1301, dans l'affaire Bernard Saisset, le comte de Foix reste fidèle au roi de France<sup>80</sup>. Il mène également les opérations militaires en Guyenne jusqu'en 1297.

Point d'orgue de ce succès fuxéen, en 1301, Roger-Bernard III négocie à Senlis le mariage de son fils Gaston Ier avec Jeanne d'Artois, arrière-petite-fille de Robert Ier d'Artois frère de Saint Louis, sœur du fameux Robert III d'Artois et princesse de sang royal<sup>81</sup>.

Les Armagnacs obtiennent cependant des compensations. En 1298, Mathe de Béarn reçoit l'assentiment royal pour le mariage de ses deux fils Bernard VI et Gaston à qui a été attribué le Fézensaguet<sup>82</sup>. Ils épousent respectivement Cécile et Valpurge, filles du comte Henri II de Rodez, feudataire royal. Les dots sont constituées pour la première du comté de Rodez proprement dit et pour la seconde de la vicomté de Creissels près de Millau. Ces acquisitions actées par la mort d'Henri II en 1304 permettent de donner aux domaines armagnacais les dimensions d'une principauté comparable à celle de Foix-Béarn. De plus elles ancrent les Armagnacs dans la vassalité directe au roi de France. D'ailleurs, en 1299, le traité franco-anglais de Montreuil qui sera confirmé par celui de Paris en 1303, prévoit la récupération de la Guyenne par Edouard Ier, sauf l'Agenais et la mouvance sur la Gascogne orientale, c'est-à-dire Brulhois, Lomagne, Armagnac-Fézensac, mais aussi Astarac et Bigorre<sup>83</sup>. L'oncle paternel de Bernard VI, Amanieu archevêque d'Auch, et son chapitre obtiennent pour le comte d'Armagnac auprès du sénéchal anglais de Guyenne un *tractatus* concernant Fézensac et Armagnac qui valide la nouvelle situation<sup>84</sup>. Dès la trêve de 1298, le roi d'Angleterre avait déjà cédé sa suzeraineté sur le Gabardan à Roger-Bernard III par antichrèse pour 5 000 livres<sup>85</sup>.

<sup>76</sup> P. Tucoc-Chala, *op. cit.*, p. 69-77 et Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 9-11.

<sup>77</sup> Ch. Higounet, *op. cit.*, p. 138-139. En 1295, Bernard VII succède à Bernard VI en Comminges.

<sup>78</sup> H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 365 : le comte d'Armagnac aurait été désarçonné au cours du duel.

<sup>79</sup> P. de Marca, *op. cit.*, p. 604-605 et H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 364-365.

<sup>80</sup> Jean Favier, *Philippe le Bel*, Fayard, 1978, p. 318-321 et H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 372-373. Les Armagnacs semblent plus hésitants vis-à-vis de Saisset qui leur a également proposé une révolte générale contre la présence royale dans le Midi : Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch, est le seul à défendre l'évêque de Pamiers à Senlis en 1301, certes officiellement au nom de la supériorité pontificale en la matière.

<sup>81</sup> H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 374.

<sup>82</sup> Gaston d'Armagnac octroie des fors et coutumes en Fézensaguet en 1295 (Paul Courteault, *La Gascogne - Le Béarn. Précis historique*, Toulouse, Privat, 1944, p. 23).

<sup>83</sup> J. Favier, *op. cit.*, p. 140-141.

<sup>84</sup> *Rôles gascons*, t. III, p. 422, n° 4617, 2 novembre 1304.

<sup>85</sup> P. de Marca, *op. cit.*, p. 614.

#### 4. Les nouvelles alliances Foix-Angleterre contre Armagnac-France (1302-1319) :

En 1302, la mort de Roger-Bernard III entraîne un changement de politique fuxéenne. Sa veuve Marguerite de Béarn, plus sensible aux intérêts économiques du Béarn tournés vers Bayonne et Bordeaux ainsi qu'aux aspirations de la noblesse béarnaise, oriente son fils Gaston Ier dont elle est la tutrice vers un rapprochement avec l'Angleterre<sup>86</sup>. Elle le pousse à reprendre la guerre contre sa sœur Mathe de Béarn et ses fils, désormais clairement pro-français. Mathe est vraisemblablement à l'aise dans cette alliance armagnaco-française. Elle doit avoir un souvenir cuisant de sa vie d'otage à Bordeaux durant deux à quatre ans entre 1255 et 1257 ou 1259, alors qu'elle était enfant, avant de rejoindre son mari en 1260<sup>87</sup>. Les combats entre les deux camps se déroulent en Comminges, lésant les possessions de Bernard VII<sup>88</sup>.

C'est Philippe IV qui encore une fois interrompt les hostilités par un voyage à Toulouse à la Noël 1303 et un arrêt du Parlement du 23 janvier 1304. Celui-ci est plutôt favorable à l'Armagnac. Outre le Brulhois et l'Eauzan, Mathe reçoit Captieux et le Gabardan jusqu'alors en usufruit entre les mains de Constance. De plus la sœur benjamine Guillelme, possessionnée en Aragon, peut choisir son héritier pour la terre de Rivière-Basse de Bigorre qui lui a été attribuée et qui est sous autorité française depuis son annexion définitive en 1302<sup>89</sup>.

Marguerite porte réclamation au pape sur la question du Gabardan et demande protection à Edouard Ier. Ce dernier place alors le Béarn et le Marsan sous contrôle judiciaire, contrôle qui durera jusqu'en 1314. En 1305, Gaston Ier ravage Armagnac et Rivière-Basse, ce qui entraîne la colère du roi. Cependant, par l'entremise de sa tante Constance et de sa mère Marguerite, il se soumet à Clément V qui se pose en médiateur vis-à-vis de Philippe le Bel en 1306<sup>90</sup>. La lutte reprenant en 1308, un arrêt du Parlement de Paris rendu en 1309 devant le roi et les deux comtes astreint Gaston Ier à une amende écrasante de 50 000 livres tournois et à un internement de quelques jours au Châtelet à titre d'exemple<sup>91</sup>.

La mise au pas du comte de Foix semble donner l'avantage à l'Armagnac. En 1306, Mathe de Béarn n'avait pas hésité à proposer au roi d'Angleterre de lui fournir l'hommage pour le Marsan et le Gabardan afin d'évincer Gaston Ier. Mais Edouard Ier n'avait pas donné

<sup>86</sup> P. Tucoc-Chala, *op. cit.*, p. 69-77.

<sup>87</sup> J-P Trabut-Cussac, *op. cit.*, p. 14 et Pierre Tucoc-Chala, *La vicomté de Béarn et le problème de sa souveraineté, des origines à 1620*, Bordeaux, 1961, p. 59-69.

<sup>88</sup> Ch. Higounet, *op. cit.*, p. 139, *HGL*, t. 9, p. 255 et H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 377-379.

<sup>89</sup> Dit du roi, en présence d'envoyés anglais, car certains fiefs concernés (Gabardan, Eauzan et Captieux) sont retournés à la mouvance ducal depuis le traité de Montreuil de 1299 confirmé à Paris en 1303. En septembre 1303, une démonstration de force militaire par le biais d'une montre royale avait préparé le terrain (J-P Trabut-Cussac, *op. cit.*, p. 114 et P. de Marca, *op. cit.*, p. 611).

<sup>90</sup> J-P Trabut-Cussac, *op. cit.*, p. 130.

<sup>91</sup> *HGL*, t. 10, col. 490-502, n° 158 et 159, 13 et 26 avril 1309 : La somme vient en réparation des dommages causés à Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch, à Gaston d'Armagnac, vicomte de Fézensaguet, à Guillelme de Moncade, au sénéchal d'Armagnac, à Bernard de Comminges, fils de Bernard VII, vicomte de Turenne depuis 1304... De leur côté, Bernard VI d'Armagnac et Bernard VII de Comminges livrent un asseurement garantissant la paix (Ch. Higounet, *op. cit.*, p. 140 et H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 383-387).

suite<sup>92</sup>. En 1310, Constance de Marsan meurt, mais aussi Guillaume de Moncade. Cette dernière avait institué Gaston d'Armagnac, le cadet de Fézensaguet, comme héritier de la Rivière-Basse et de ses terres en Catalogne<sup>93</sup>. Celui-ci obtient l'échange des baronnies catalanes de Moncade et de Castelvieuil-de-Rozanès avec Arzens, Alairac et Preixan en Carcassès. De plus, il troque la Rivière-de-Bigorre contre le Brulhois avec son frère Bernard VI, inversion prévue dès 1306 et ratifié par sa mère Mathe de Béarn<sup>94</sup>. Mais, les Fuxéens refusant de quitter le Gabardan ainsi que le stipule l'arrêt de 1304, les combats reprennent dans cette vicomté jusqu'en 1313-1314. A cette date, le fils d'Edouard Ier, Edouard II, met le *castrum* de Gabarret sous la main souveraine de Gaston Ier<sup>95</sup>. Le roi d'Angleterre apporte également son soutien au comte de Foix face aux ambitions des Albret qui se sont rapprochés de Philippe IV. En 1313, il confie à Gaston Ier la garde de Fleurance, véritable épine plantée dans le flanc des possessions armagnacaises. La conduite de cette politique pro-anglaise est poursuivie par Marguerite jusqu'à sa mort en 1319, y compris après le décès de son fils Gaston Ier en 1315 et le début du principat de son petit-fils Gaston II dont elle a aussi la tutelle<sup>96</sup>.

### 5. L'apaisement provisoire de la querelle entre Foix et Armagnac (1319-1329) :

Mais, après 1319, Jeanne d'Artois reprend le gouvernement de la principauté fuxéo-béarnaise au nom de son fils et le ramène vers l'alliance française, concrétisée par la sauvegarde octroyée par Charles IV et une trêve avec l'Armagnac<sup>97</sup>. Ce retournement de stratégie se concrétise par la participation en 1324-1326 de Gaston II à la guerre de Saint-Sardos contre les Anglais, aux côtés du comte d'Armagnac Jean Ier<sup>98</sup>. Préalablement le jeune comte de Foix s'était marié avec Aliénor de Comminges, sœur de Bernard VIII<sup>99</sup>.

Le conflit Foix-Armagnac semble d'ailleurs aboutir à un règlement en 1329. La réconciliation est le résultat de l'action de trois rois dont les lignages s'opposeront pourtant durant la guerre de Cent ans. Philippe de Valois qui a accédé au trône l'année précédente a besoin de stabilité alors qu'il fonde une nouvelle dynastie royale. Edouard III, roi d'Angleterre depuis 1327, vient à Amiens de prêter hommage au roi de France pour la Guyenne et a ainsi normalisé la situation dans la région. Le roi de Navarre, Philippe III d'Evreux dit le Sage, cousin germain de Philippe de Valois, est roi par son mariage en 1328

<sup>92</sup> J-P Trabut-Cussac, *op. cit.*, p. 157. Le roi-duc avait pourtant accepté le 5 avril 1305 un échange territorial au bénéfice du *dilectus et fidelis noster comes Armaniaci (Rôles gascons*, t. III, p. 455, n° 4760).

<sup>93</sup> P. de Marca, *op. cit.*, p. 614-615. Ce dernier legs est contesté dès 1305 par Gaston de Foix devant les *Cortès* de Barcelone, le pouvoir aragonais lui apportant finalement son appui sur ce point (Paul Courteault, *Histoire de Gascogne et de Béarn*, Paris, Boivin, 1938, p. 130).

<sup>94</sup> P. Courteault, *op. cit.*, p. 125 et Archives départementales du Tarn-et-Garonne, Montauban, fonds d'Armagnac, A 261, n° 1.

<sup>95</sup> P. de Marca, *op. cit.*, p. 615-616.

<sup>96</sup> P. Tucoc-Chala, *op. cit.*, p. 69-77 et Cl. Pailhès (dir.), *op. cit.*, p. 45-70.

<sup>97</sup> H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 394.

<sup>98</sup> Jeanne d'Artois décède en 1324 (P. Tucoc-Chala, *op. cit.*, p. 69-77).

<sup>99</sup> Ch. Higounet, *op. cit.*, p. 147-148 et H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 396 : Bernard VIII meurt en 1336.

avec Jeanne de Navarre, fille de Louis X le Hutin<sup>100</sup>. Le roi de Navarre rend à Tarbes une sentence arbitrale qui concède le Gabardan, Captieux et les fiefs catalans à Foix, la Rivière-Basse de Bigorre, l'Eauzan et le Brulhois à Armagnac, les domaines en Carcassès à Fézensaguet<sup>101</sup>. L'accord avalise les frontières des deux principautés, telles que presque trente ans de rivalités les ont fixées.

Le litige ne s'éteint cependant pas complètement puisqu'il rebondira lors de la guerre de Cent ans, surtout après les premières défaites françaises. Il déclenchera ce que l'on a appelé « la guerre de Cent ans des Pyrénées ».

Entre le milieu du XIIIe siècle et le début du XIVe siècle, en soixante-dix ans, le cadre politique du Midi s'est profondément modifié. Lorsque dans les années 1250 Armagnac et Foix nouent leurs premières relations et ce dès les origines par l'entremise de la puissance béarnaise, la Gascogne demeure une mosaïque de baronnies mal contrôlées par les princes régionaux. L'autorité du duc anglais de Guyenne est bien mal affermie. Le pouvoir du comte de Toulouse ne s'impose guère à l'ouest de la Garonne. Aussi, le règlement des dissensions locales passe essentiellement par des pactes entre les seigneurs méridionaux eux-mêmes. L'approbation princière n'apporte le plus souvent qu'une confirmation *a posteriori* de l'entente retrouvée au sein de la haute aristocratie gasconne.

Au début du XIVe siècle, la donne a radicalement changé. Le pouvoir royal a désormais lui-même l'initiative en matière de résolution des conflits. Depuis 1272, une succession de manifestations brutales de l'autorité monarchique (amendes de plus en plus lourdes, commises, emprisonnements, etc.) a ramené les seigneurs du Midi à une attitude plus déferente vis-à-vis de cette autorité. Les barons cherchent plutôt à s'attirer la faveur du roi en se mettant au service de l'expansion de son pouvoir en Gascogne.

Mis en concurrence, les comtes de Foix et d'Armagnac peuvent escompter un bénéfice territorial de leur fidélité, alors que le mouvement de concentration féodale se poursuit. Si les Armagnacs laissent tomber l'essentiel de l'héritage béarnais entre les mains de la dynastie fuxéenne plus adroite à susciter l'assentiment monarchique, ils constituent eux-aussi un ensemble princier en incorporant des domaines sous vassalité directe du roi.

Dans ce nouveau contexte, la puissance souveraine peut s'exercer de manière plus tatillonne. Le maintien de la présence d'un roi-duc en Guyenne permet encore aux princes locaux de jouer sur la compétition entre influence française et anglaise. Mais, la supériorité militaire capétienne réaffirmée sous les « beaux rois » Philippe IV et Charles IV induit le ralliement des seigneurs gascons à la royauté française, avant que le doute ne s'installe avec la guerre de Cent ans...

---

<sup>100</sup> B. Leroy, *op. cit.*, p. 24-25.

<sup>101</sup> P. de Marca, *op. cit.*, p. 616 et H. Castillon d'Aspet, *op. cit.*, t. I, p. 398. Gaston II promet de plus 13 000 livres tournois.